

FICHE SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CHAUFFEURS DE BUS SUR LE TERRAIN

RESPONSABILITÉS ET RÈGLES BASIQUES DES TRANSPORTEURS

- Ne doivent pas s'arrêter en pleine rue / route.
- Paiement dès l'entrée
- Application des tarifs de la grille. Pas de baisse des tarifs
- Pas de passagers assis sur un autre client, à moins qu'il s'agisse d'un bébé
- Respect de la capacité (effectif de passagers) à transporter, en fonction de la catégorie de licence et ou de permis de conduire
- Respect des points d'arrêts institués
- Sensibiliser les clients aux arrêts autorisés pour la récupération et la dépose de passagers
- Effectuer les déclarations obligatoires aux professionnels du transport
- Tenir Autorisation à jour et en cours de validité
- Règlement des redevances en vigueur
- Travail en conformité aux règles apprises en formation
- BUS DRIVERS not COWBOYS
- Le chauffeur doit assurer la sécurité, dès l'entrée, à l'intérieur du véhicule, pendant le trajet, à la descente, à la sortie du bus.
- Attirer l'ATTENTION des PASSAGERS sur l'OBLIGATION de RESPECT des RÈGLEMENTS de TRANSPORT (payé dès l'entrée, un siège un passager, arrêt aux points d'arrêts institués, tarifs tels qu'indiqués sur la grille officielle.)
- Le chauffeur de Bus doit veiller au respect des règles de Sécurité Routière

COMPORTEMENTS ET ATTITUDES RÉPRÉHENSIBLES DES PASSAGERS

- Forcer des Arrêts intempestifs des chauffeurs
- Forcer des Arrêts en dehors des points d'arrêts réguliers,
- Forcer des Arrêts mêmes dangereux exigés par les passagers qui ne veulent pas marcher. Ceux-ci exigent des arrêts à des points dangereux (en plein morn, dans un virage, sur un espace très passants ou à grosse circulation, espace sans visibilité, dans une entrée ou sortie de véhicules, ou espace gênant la libre circulation des autres véhicules, ...)
- Interdiction de manger dans le véhicule
- Ne pas laisser de bouteilles ou canettes vides dans le véhicule
- Dans ces trois (3) cas, le chauffeur de Bus doit expliquer aux clients qu'il est responsable de la sécurité dans le véhicule et doit conduire dans le respect des règles de Sécurité Routière
- Expliquer aux clients mécontents qu'ils doivent se limiter au nombre de places assurées. Les places en + ne sont pas assurées. En cas d'accident, l'assureur ne paiera pas ne couvrira pas pour les passagers de trop. En cas de contrôle le chauffeur aura une amende à payer pour les passagers de trop, dépassant l'effectif de places assises du véhicule.
- Paiement à l'avance, entrainement de mauvaises réactions du public mécontent.
- Destruction des matériels, sièges et autres du véhicule, par revanche ou par mauvais comportement.
- Certains clients/passagers ont une attitude détestable à l'égard du chauffeur, et deviennent agressifs parfois :
 - fâchés, furieux
 - attitude désinvolte, sans scrupules, dévergondé
 - disent de mauvaises paroles, des paroles blessantes
 - claquent la portière au point de briser les vitres de la portière du véhicule,
 - disent des gros mots et injurient le chauffeur
 - élèvent la voix et crient après le chauffeur quand il n'obtempère pas à leur demande
 - certains passagers disent stop et ouvrent la porte sans attendre que le véhicule ne s'arrête
 - certains passagers récalcitrants ne souhaitant pas se plier à la règle, rechignent et lâchent des remarques du genre "chez moi on fait comme çà ou comme ça".
 - certains vont même jusqu'à vouloir boxer le chauffeur

CONCLUSION GÉNÉRALE :

- Les chauffeurs de bus ne sont pas des COWBOYS au FARWEST. Ils sont tenus de respecter les règles de leur profession. LES PASSAGERS sont appelés à RESPECTER LES CHAUFFEURS DE BUS ET LEURS VÉHICULES.
- TROP PEU de chauffeurs n'appliquent pas LE RÈGLEMENT PROPRE à leur profession
- IL est courant que TROP de CHAUFFEURS NE RESPECTENT PAS LA CAPACITÉ AUTORISÉE.

BASIC RULES PERTAINING TO THE BUS DRIVER'S PROFESSION OR THE MUST DO OF BUS DRIVERS

- No stopping in the middle of the road.
- Pay as you enter.
- The prices that apply are indicated on the Official Chart.
- Sitting on the lap is not allowed, unless the child is a baby.
- Must respect the limited bus capacity in accordance with type of licence (TCI) and driver's licence.
- Respect of Bus stops.
- Sensitize clients to the necessity of respecting bus stops areas for waiting on the bus or coming off of the bus.
- Must submit administrative declarations in accordance with bus driving activity.
- Must have bus permit up to date at all times.
- Must subscribe to the payment of yearly fees.
- Must comply to rules and regulations learned during training process.
- BUS DRIVERS not COWBOYS.
- Bus drivers are responsible for passengers security within the vehicle, during driving, within exit, at deposit and pick up of passengers.
- Bus drivers must draw passengers attention on the fact that they are to comply to the instituted rules and regulations such as paying upon entering, each passenger must be seated not sitting on ones laps, stopping and picking up of passengers only possible at the bus stops, prices apply as indicated on the chart, ...)
- Bus drivers must drive according to Road Safety Rules.

PASSENGER'S REPREHENSIBLE BEHAVIOUR OR THE MUST NOT DO OF BUS PASSENGERS

- Passengers must not demand of bus drivers to stop outside of designated Bus stops.
- Forcer des Arrêts en dehors des points d'arrêts réguliers,
- Passengers must not demand of bus drivers to stop outside of designated Bus stops.
- No eating inside of the bus
- No littering inside of the bus
- In those three (3) cases, the bus driver must explain to passengers that he is responsible for Security within the vehicle and that he is obliged to adhere to Road Safety Rules.
- Driver must explain vexed passengers that he is not insured for extra passengers sitting on lap, in case of a full bus. In case of accident his insurance will not cover the expenses related to the excess of passengers. Furthermore in case of control he is exposed to a fine from the police officers, if he has more passengers that the seating capacity of his bus.
- Passengers when told to pay as they enter, react badly and sometimes recklessly to the driver.
- Destruction of bus seats and other bus equipments, is not permitted under no circumstances.
- Some passengers have a reckless attitude towards the bus driver and sometimes get aggressive :
 - vexed
 - reckless attitude
 - saying nasty words,
 - slamming bus door,
 - cursing , bad words
 - getting on, yelling at driver,
 - people saying stop, and open the door before the bus actually stops
 - Saying in me country we do it this way, like that. . . (referring to children sitting on their lap)
 - Some passengers go to the extent of threatening the driver in his efforts to apply the proper attitude and Road Safety Rules.

GENERAL CONCLUSION :

- BUS DRIVERS ARE NOT COWBOYS operating in the FARWEST. They are obliged to RESPECT Rules and REGULATIONS when operating their BUS. PASSENGERS are called to respect BUS DRIVERS and the BUS VEHICLES and EQUIPMENTS.
- YET TOO MANY BUS DRIVERS do not adhere to the rules pertaining to the limited capacity of their vehicles. TOO MANY BUS DRIVERS OVERRULE THE LIMITED CAPACITY OF THEIR BUS VEHICLES.
- TOO MANY BUS DRIVERS DO NOT adhere to the rules and regulations pertaining to their BUS profession.

FIXATION DES TARIFS DES TRANSPORTS COLLECTIFS A SAINT MARTIN

Arrêté du Président N° 053/2009

Tarifs applicables au transport en commun de personnes sur les lignes dites intérieures numérotées de 1 à 9.

1) TCI : Transports Collectifs Interurbains désignés communément "minibus" de 9 places assises, chauffeur compris.

2) TCP : Transport en Commun de Personnes de 9 places et plus, appelé "Bus", affectés principalement aux lignes dites internationales et autorisés aux lignes intérieures, identifiables uniquement par le macaron annuel à l'avant et à l'arrière, intitulé "Transport en Commun".



Les TCI ou Minibus seuls affectés à la desserte des lignes intérieures sont identifiables par :

Le macaron annuel à l'avant et à l'arrière, le type de transport, l'année en cours et le N° d'autorisation, le logo de la Collectivité.

Bande apposée sur les deux côtés du véhicule indiquant le point de départ et d'arrivée des lignes desservies par le transporteur.

Copie originale de la carte professionnelle en cours de validité, apposée sur le pare-brise avant du véhicule ou à défaut l'attestation de capacité professionnelle du conducteur. Chaque exploitant-conducteur autorisé porte un badge d'identification.

RÈGLEMENT

Toute course doit être payée à l'entrée du bus

Tarif A Course de jour applicable à l'aller comme au retour selon les tarifs au dos, de 5h à 22h.

Tarif B De nuit, Dimanche et jours fériés, seront de 22h à 5h du matin majorés de 50%.

Tarif C Tarification Spéciale Demi-tarif pour les moins de 12 ans, tarif unique collégiens, lycéens munis de leur badge, de 1 euro, à moins que le tarif effectivement applicable soit inférieur à 1 euro, comme sur la ligne 7 Marigot-Sandy Ground, où le tarif spécial jeunes lycéens-collégiens est à 0,50 €.

Les Prix ne peuvent être affichés en dollars. En revanche, le taux de change convenu et appliqué est de 1 euro = 1 dollar. Les prix doivent obligatoirement être affichés dans le véhicule pour la bonne information des usagers.

Plages horaires sur route : Entre 5h00 et 6h30 > bus toutes les 30 à 45 minutes
Entre 6h30 et 9h00 > Bus toutes les 15 minutes ainsi qu'aux heures de pointe (mi-journée et fin de journée 16h30 > 18h00).
Gare Routière (à côté de l'Ecole élémentaire Nina Duverly) : Départ toutes les 10 minutes.

Délivrance d'un reçu pour toute prestation de service supérieure ou égale à 15,24 €, la délivrance sur requête d'un reçu est obligatoire.

Supplément : Chaque client a droit au transport gratuit des sacs et sachets placés sous les sièges du véhicule. Pour tout bagage, valise ou objet encombrant, un supplément au tarif d'un passager sera appliqué au prorata du nombre de sièges occupés par le ou les bagages.